

Adoption en CFVU	10/10/2023
Date de mise en ligne (intranet, internet)	17/10/2023
Date de transmission au rectorat	17/10/2023



RÈGLEMENT DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

DOMAINE : Sciences humaines et sociales
MASTER MENTION : Philosophie

Master 1^{ère} et 2^{ème} année :

- **parcours « histoire de la philosophie » : M1K401**
- **parcours « philosophie et société » : M1K402**
- **parcours « philosophie contemporaine » : M1K03**
- **parcours « logique et philosophie des sciences » (LOPHISC) : M1K404**
- **parcours « philosophie et histoire de l'art » : M1K405**
- **parcours « littérature et philosophie » : M1K407**
- **parcours « philosophie et science de la culture » : M1K408**
- **parcours « éthiques contemporaines et conceptions antiques » : M1K409**

Master 2^{ème} année :

- **parcours « histoire de la philosophie » : MRK501**
- **parcours « philosophie et société » : MRK502**
- **parcours « philosophie contemporaine » : MRK503**
- **parcours « logique et philosophie des sciences » (LOPHISC) : MRK505**
- **parcours « philosophie et histoire de l'art » : MRK504**
- **parcours « littérature et philosophie » : MRK506**
- **parcours « philosophie et études culturelles » : MRK507**
- **parcours « éthiques contemporaines et conceptions antiques » : MRK508**
- **parcours « éthique appliquée, responsabilité environnementale et sociale » : MPK501**

Vu les articles L. 612-6 et L. 612-6-1 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;

Vu la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;

Vu le décret n° 2018-642 du 20 juillet 2018 modifiant le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;

Vu le décret n° 2017-1652 du 30 novembre 2017 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives aux stages et aux périodes de formation en milieu professionnel ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu les articles D. 613-17 à 25 du code de l'éducation relatif aux diplômes en partenariat international.

En demandant son admission en master, l'étudiant s'engage à respecter les dispositions du règlement de contrôle des connaissances ci-dessous. Ce règlement peut être complété par des dispositions spécifiques dans le cas notamment de formations en lien avec des professions réglementées.

I. GÉNÉRALITÉS

1. Le master est un diplôme national de l'enseignement supérieur conférant à son titulaire le grade universitaire de master.
2. Au sein d'une même mention, un master permet l'acquisition de compétences transversales communes aux différents parcours de formation.
3. Lors de la procédure d'accréditation d'un établissement, le ministre chargé de l'enseignement supérieur veille à l'existence d'un socle commun aux différents parcours d'une même mention défini en termes de compétences et garant d'une réelle cohérence pédagogique.

La formation conduisant au diplôme national de master comprend des enseignements théoriques, méthodologiques et appliqués et une ou plusieurs expériences en milieu professionnel, notamment sous la forme de stages au sens du décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 et du décret n° 2017-1652 du 30 novembre 2017, relatifs à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages.

La formation comprend obligatoirement une initiation à la recherche et, notamment, la rédaction d'un mémoire ou d'autres travaux d'études personnels.

4. L'offre de formation est structurée en semestres. Quatre semestres au niveau master.
5. Conformément aux articles D. 611-1 à D. 611-6 du code de l'éducation, la formation est organisée, au sein de chaque mention, sous la forme de parcours de formation initiale et continue formant des ensembles cohérents d'unités d'enseignement et organisant des progressions pédagogiques adaptées, au regard des finalités du diplôme.
6. Conformément à la circulaire n° 2015-122 du 22-07-2015, une période d'expérience personnelle dite de « césure » est possible durant le cursus des étudiants. Un document annexe à ce règlement de contrôle de connaissances en précise les modalités.

II. ORGANISATION DES ÉTUDES

1. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 crédits pour le niveau master, 30 crédits par semestre. Cette référence permet de définir la valeur en crédits de l'ensemble des diplômes.

III. CONDITIONS D'ACCÈS

1. Pour être inscrit en première année du diplôme de master, les étudiants doivent justifier :
 - soit d'un diplôme national conférant le grade de licence dans un domaine compatible avec celui du diplôme national de master concerné (*prioritairement une licence de philosophie ; d'autres licences de sciences humaines et sociales ou sciences exactes peuvent être considérées au cas par cas, selon le parcours envisagé et selon le niveau de philosophie validé par les étudiants*) ;
 - soit d'une des validations prévues aux articles L. 613-3 (validation d'études supérieures accomplies en France ou à l'étranger), L. 613-4 (validation des acquis de l'expérience) et L. 613-5 (validation d'acquis) du code de l'éducation.
2. Pour les masters dans lesquels il a été fixé des capacités d'accueil pour la première année du deuxième cycle, l'admission de l'étudiant peut être subordonnée à un concours ou à des modalités d'examen de sa candidature (examen, dossier, entretien).
3. L'admission en 2^{ème} année de master, dans un parcours à finalité indifférenciée, recherche ou professionnelle est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du responsable de la formation,

après avis de la commission pédagogique du parcours concerné et sous réserve de la validation de la première année de master.

IV. INSCRIPTIONS

1. L'inscription administrative est annuelle conformément aux dispositions nationales.
2. L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les semestres 1 et 2 puis pour les semestres 3 et 4, avec possibilité de modifications au plus tard dans les deux semaines qui suivent le début du semestre d'enseignement.
Tout étudiant répondant aux conditions prévues par la charte des étudiants salariés peut bénéficier des dispositions prévues à ladite charte (cf. site <http://www.univ-paris1.fr/>, rubrique « Vie étudiante »).

3. Inscription par transfert :
Les modalités de prise en compte du parcours réalisé par l'étudiant dans l'établissement d'origine sont définies par le règlement propre à chaque formation.

Les demandes de transfert en vue de l'entrée en master 1 peuvent être acceptées dans la limite de la capacité d'accueil sur avis favorable de la commission des transferts de la composante.

Les demandes de transfert liées à un changement d'orientation sont examinées par la commission « d'équivalence » de la composante.

La validation des acquis et des acquis de l'expérience fait l'objet d'une décision de la commission de validation des acquis, après examen du dossier constitué par le candidat. La décision de validation peut être conditionnelle et comporter, par exemple, l'obligation de suivre certains enseignements de licence.

La validation se fait par unité d'enseignement (UE) entières, ou par éléments constitutifs (EC) d'UE, sous la forme de dispenses, sans attribution de note. Les crédits *European Credits Transfer System* (ECTS) correspondants sont acquis. En revanche, ces UE ou EC n'entrent pas dans le calcul de la compensation.

La validation d'études effectuées en France ou à l'étranger fait l'objet d'une décision de la commission/jury de validation compétente de la composante.

4. Dans les filières en lien avec les professions réglementées, le nombre d'inscription est limité en master 1^{ère} année où il est subordonné à la décision du jury.
5. En dehors des professions réglementées, en master 1^{ère} année une troisième inscription ne pourra être accordée qu'à titre exceptionnel par décision du président de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne sur proposition du responsable pédagogique du diplôme.
6. En master 2^{ème} année, le redoublement d'un semestre ou de l'année ne peut être accordé qu'à titre exceptionnel par décision du Président de l'Université sur proposition du responsable pédagogique du diplôme.
7. En master 2^{ème} année, en application de la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat l'inscription en deuxième année de master est de droit, dans la même mention, sous réserve de validation de la première année de master.

V. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

A. Master 1^{ère} année

1. Pour les 60 premiers crédits : l'appréciation des connaissances et des aptitudes dans les UE constitutives d'un semestre résulte d'un contrôle continu et d'épreuves écrites anonymes, le cas échéant.
2. Elle peut aussi comporter :
 - des examens oraux, lesquels peuvent être remplacés par des tests écrits,
 - la rédaction d'un mémoire,
 - un stage,
 - un projet tutoré.
3. Sur dérogation, le contrôle des connaissances et des aptitudes des étudiants engagés dans la vie professionnelle ou dans l'impossibilité absolue d'assister aux travaux dirigés et aux conférences de méthode et qui en ont été dispensés est effectué sous la forme d'examens terminaux écrits et oraux pour l'ensemble des matières faisant l'objet de contrôle continu ou pour une ou plusieurs matières faisant l'objet de contrôle continu.
4. Les épreuves écrites organisées dans le cadre des travaux dirigés bénéficient des mêmes conditions de correction et d'anonymat que les épreuves écrites visées au paragraphe V.1.
5. L'examen est organisé après chaque semestre d'enseignement. Dans les matières faisant l'objet d'une épreuve terminale et d'un contrôle continu, la part du contrôle continu dans la note finale est de 50%.
6. La session de rattrapage a lieu dans un délai de 15 jours minimum après les résultats de la session initiale. Un dispositif pédagogique de soutien arrêté par la commission de la formation et de la vie universitaire est mis en place. A défaut, la session de rattrapage a lieu deux mois au moins après la session initiale.

B. Master 1^{ère} et 2^{ème} année

1. Le contrôle continu doit comprendre au moins deux notes par matière. Des dérogations peuvent être accordées par les conseils d'UFR ou de composantes pour les matières exigeant des travaux de rédaction relatifs à(aux) thématique(s) abordée(s) en séminaire.
2. L'assiduité aux travaux dirigés et conférences de méthode est obligatoire en M1, l'assiduité aux enseignements est obligatoire en M2. Il ne peut être toléré plus de trois absences motivées par semestre en master 1^{ère} année et de deux absences motivées en master 2^{ème} année.
La limitation ci-dessus n'est pas applicable en cas de maladie de longue durée, de grossesse ou de handicap.
3. Les épreuves de soutenance d'un mémoire de recherche ou d'évaluation d'un stage inclus dans la formation peuvent avoir lieu exceptionnellement en septembre. Le jury tient une nouvelle délibération pour tenir compte du résultat de ces épreuves.
4. **Stage** (cf. le décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014, décret n° 2017-1652 du 30 novembre 2017) :
Les étudiants ont la possibilité, dans le cadre de leur cursus pédagogique, - le volume pédagogique d'enseignement de deux cents heures comporte un minimum de cinquante heures dispensées en présence des étudiants -, de réaliser un stage, y compris en dehors des périodes d'enseignement, donnant lieu à la rédaction d'un rapport. Ce stage, qui a pour but d'acquérir des compétences en cohérence avec la formation, doit être autorisé par le responsable pédagogique du parcours de la mention et est placé sous la tutelle d'un enseignant (cf. <https://www.pantheonsorbonne.fr/formation/insertion-professionnelle>), rubrique « Insertion professionnelle »).
La date butoir pour terminer un stage est fixée au 31 août pour la 1^{ère} année de master et au 30 novembre pour la 2^{ème} année de master.

VI. NOTATION DES ÉPREUVES :

A. Notes, coefficients, crédits :

La notation des épreuves et les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances sont les suivantes :

B. Bonifications pour la 1^{ère} année de master

1. Les matières donnant lieu à bonification sont notées sur 20. Ne sont comptabilisés au titre du bonus que les points au-dessus de la moyenne.
2. Les étudiants ayant choisi de suivre un enseignement donnant lieu à bonification peuvent bénéficier d'une majoration maximale de 0,5 point sur la moyenne coefficientée du semestre.
3. Les enseignements d'activités physiques et sportives ou les enseignements des activités culturelles, enfin les engagements citoyens, sont proposés au titre des bonifications dans toutes les formations de M1 quand ils ne figurent pas parmi les enseignements obligatoires ou optionnels du programme de la formation.

L'UFR de philosophie propose également que les stages réalisés par les étudiants dans le cadre de leur M1 et/ou M2, lorsque ce stage est hors maquette, donne lieu à bonification.

C. Capitalisation et compensation pour les 1^{ère} et 2^{ème} année de master

1. Les crédits et les unités d'enseignement peuvent être acquis par réussite à l'examen ou par compensation.
2. Unités d'enseignements :
Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition d'une unité d'enseignement entraîne délivrance des crédits correspondant à cette unité. Une unité d'enseignement ne peut être obtenue si l'étudiant ne se présente pas à une épreuve.
3. Sont capitalisables les éléments constitutifs d'unité d'enseignement pour lesquels l'étudiant a obtenu la moyenne. Les crédits européens qui leur sont attachés sont acquis par l'étudiant.
4. Semestre :
Le semestre d'enseignement est validé si l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition d'un semestre entraîne délivrance des crédits correspondants.
5. Compensation annuelle :
Elle est de droit pour les étudiants ayant obtenu la moyenne arithmétique pour les deux semestres de l'année.
Les étudiants défaillants ne peuvent bénéficier de cette disposition. Des dispositions spécifiques peuvent être prises pour les filières visées au paragraphe IV. 4.

Pour le calcul de la moyenne, il est tenu compte des coefficients attribués à chaque épreuve.

6. La compensation ne peut avoir lieu que si toutes les épreuves ont été effectivement passées.
7. Validation des périodes d'études effectuées à l'étranger :
Lorsque le projet a été accepté par le responsable pédagogique et que l'étudiant a obtenu la validation de sa période d'études par l'établissement étranger, il bénéficie des crédits européens correspondant à

cette période d'études sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

VII. CONDITIONS D'OBTENTION DU DIPLÔME :

A. Obtention du titre de maîtrise

1. Le jury délibère, à l'issue de la première année de master, en vue de la délivrance de la maîtrise mention « philosophie ».

Pour obtenir la maîtrise, l'étudiant doit soit valider le semestre 1 et le semestre 2 du master 1, soit obtenir 60 crédits par les règles de compensation décrites au point VI.5.

2. En cas d'obtention, le diplôme est édité à la demande de l'étudiant.
3. La validation du diplôme est assortie des mentions suivantes :
 - Passable, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 10/20 ;
 - Assez bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 12/20 ;
 - Bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 14/20 ;
 - Très bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 16/20 ;

B. Jury

1. Le jury comprend les enseignants qui ont participé à la notation des épreuves. Il statue souverainement sur les résultats de contrôle des connaissances et décide du résultat définitif en vue de la validation du semestre, des unités d'enseignement ou enseignements, et attribue le titre de maîtrise. Il peut décerner des points de jury.
2. Le président du jury est désigné par le président de l'université ou, sur délégation, par le directeur de l'UFR ou de l'Institut responsable de la formation.

C. Les langues

Le master intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère conformément au cadre européen commun de référence pour les langues. L'enseignement de langue est dispensé de préférence sur les deux années du master. Cet enseignement est sanctionné par des crédits ECTS.

Afin de renforcer l'attractivité et la reconnaissance internationale du diplôme de master, certains enseignements peuvent être dispensés en langue étrangère, ou organisés en coopération avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers en application des dispositions des articles L. 121-3 et D. 613-17 et suivants du code de l'éducation.

D. Délivrance du diplôme de master

1. La délivrance du diplôme de master est subordonnée à la validation des deux derniers semestres d'enseignement.

Toutefois, le jury du second semestre de la 2^{ème} année de master procède à la compensation entre les deux semestres dans les termes du paragraphe VI. C. 5. A cet effet, il peut faire usage de points de jury.

2. Le semestre d'enseignement est validé dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

Pour le calcul de la moyenne, il est tenu compte des coefficients attribués à chaque épreuve.

3. La validation d'un semestre entraîne l'attribution des crédits correspondants.

4. La défaillance à une épreuve fait obstacle à la validation du semestre.
5. La validation du diplôme de master confère le grade de master mention « philosophie » :
 - parcours « histoire de la philosophie »
 - parcours « philosophie et société »
 - parcours « philosophie contemporaine »
 - parcours « logique et philosophie des sciences » (LOPHISC)
 - parcours « philosophie et histoire de l'art »
 - parcours « littérature et philosophie »
 - parcours « philosophie et science de la culture »
 - parcours « éthiques contemporaines et conceptions antiques »
 - parcours « éthique appliquée, responsabilité environnementale et sociale »
6. Le diplôme est assorti des mentions suivantes en fonction des notes obtenues en deuxième année de master pour l'ensemble de l'année :
 - Passable, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 10/20 ;
 - Assez bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 12/20 ;
 - Bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 14/20 ;
 - Très bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 16/20.
7. **Supplément au diplôme** : pour favoriser la reconnaissance du parcours suivi par l'étudiant et développer la mobilité internationale, chaque diplôme est accompagné du supplément au diplôme mentionné au de l'article D. 123-13 du code de l'éducation. Ce document synthétique retrace l'ensemble des connaissances et compétences acquises durant le parcours de formation suivi par l'étudiant.

[MAQUETTES DES ENSEIGNEMENTS](#)

Pour davantage d'informations, veuillez contacter le service de la scolarité de rattachement.

Annexe au règlement de contrôle des connaissances type relative à la mise en œuvre d'une période de césure

*Vu les articles L. 613-1, L. 611-12 et D. 611-13 à D. 611-20 du code de l'éducation ;
Vu la circulaire n° 2015-122 du 22 juillet 2015 ;
Vu le décret 2018-372 du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans
les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur ;
Vu la circulaire n° 2019-030 du 10 avril 2019 relative à la mise en œuvre de la suspension
temporaire des études dite période de césure dans les établissements publics.*

La présente annexe au règlement de contrôle des connaissances type a pour objet de préciser les modalités de déroulement d'une période d'expérience personnelle dite de « césure », applicables en dehors de tout autre dispositif spécifique concourant aux mêmes fins proposées par l'établissement.

Pour chaque diplôme, le règlement de contrôle des connaissances met en application la présente annexe en définissant les modalités concrètes de réalisation de la période de césure.

1. Caractéristiques de la césure

Période de césure - La période dite « de césure » :

Le début d'une période de césure coïncide nécessairement avec celui d'un semestre universitaire

- Sa durée ne peut être inférieure à celle d'un semestre universitaire, ni supérieure à deux semestres consécutifs.
- Elle peut être effectuée dès le début de la première année de cursus mais ne peut l'être après la dernière année de cursus et devra se dérouler selon des périodes indivisibles équivalant à au moins un semestre universitaire et débutant obligatoirement en même temps qu'un semestre universitaire.
- Le téléservice défini par l'article D. 612-1 du code de l'éducation qui gère la procédure nationale de préinscription dans une formation initiale du premier cycle mentionnée à l'article L. 612-3 du code de l'éducation permet au candidat qui souhaite débiter une césure dès l'entrée dans l'enseignement supérieur de transmettre sa demande une fois qu'il a accepté la proposition d'inscription faite par l'établissement.
- Elle est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension.

Non attribution possible d'ECTS.- La période de césure ne peut donner lieu à l'obtention d'ECTS en sus du nombre total d'ECTS délivré à l'issue de la formation. Un bilan de compétences pourra être établi par l'établissement et les compétences acquises, devront être portées au supplément au diplôme dans le cadre de l'obtention d'unités d'enseignement (UE) libres facultatives.

2. Modalités de la césure

La période de césure peut se dérouler **en France ou à l'étranger** et prendre l'une des formes suivantes :

Autre formation	Stage ou période de formation en milieu professionnel	Bénévolat	Engagement de service civique/service volontaire européen/volontariat associatif ou autres formes de volontariat (de solidarité, en administration ou en entreprise)	Entrepreneuriat	Travail
Maintien du statut d'étudiant et des droits afférents	Application de la réglementation sur les stages (Loi 2014-788, 10 juillet 2014)	Organisation couverture sociale de l'étudiant (Loi 2006-586, 23 mai 2006)	Application du code du service national ou de la réglementation propre aux autres formes de volontariat	Inscription au « Diplôme étudiant-entrepreneur »	Application du code du travail Basculement sur le régime des salariés ou équivalent

En toute hypothèse, l'étudiant est inscrit au sein de son établissement pendant la durée de sa période de césure et continue de bénéficier du statut d'étudiant. Il devra maintenir un lien constant avec son établissement en le tenant régulièrement informé du déroulement de celle-ci et de sa situation.

La période de césure peut se dérouler hors du territoire français :

C'est alors la législation du pays d'accueil qui s'applique dans les relations entre l'étudiant et l'organisme d'accueil, y compris s'il s'agit d'une période de formation disjointe de sa formation d'origine.

Formalités obligatoires que l'étudiant doit réaliser au préalable :

L'étudiant doit se rapprocher de sa caisse d'assurance maladie pour obtenir des informations sur les conditions permettant la prise en charge de ses frais médicaux.

S'il part dans un pays de l'Union Européenne, de l'espace économique européen ou en Suisse, il doit demander à sa caisse d'assurance maladie le formulaire E 106 / S1 « *Inscription en vue de bénéficier de la couverture d'assurance maladie* » ou la carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Une fois sur place, ce formulaire lui permettra de s'inscrire auprès de l'institution d'assurance maladie de son lieu de résidence.

S'il part dans un pays hors Union Européenne / espace économique européen / Suisse, il doit informer sa caisse d'assurance maladie de son départ et de sa nouvelle adresse à l'étranger. Pour bénéficier d'une prise en charge de ses soins médicaux, l'étudiant doit souscrire une assurance volontaire (qui ne le dispense pas de cotiser au régime obligatoire d'assurance maladie du nouveau pays de résidence) soit auprès de la Caisse des Français de l'étranger soit auprès d'une compagnie d'assurance privée, soit éventuellement auprès de l'institution de sécurité sociale du pays de résidence.

L'étudiant réalisant sa période de césure sous la forme d'un volontariat doit se rapprocher respectivement de :

- son organisme d'accueil pour l'engagement de service civique et le volontariat associatif;
- l'agence Erasmus + jeunesse et sport pour un service volontaire européen ;
- Clong-volontariat pour un volontariat de solidarité internationale ;
- UbiFrance dans le cadre d'un volontariat en administration ou en entreprise et plus généralement du centre du volontariat international.

□ Il appartient à l'étudiant d'être individuellement couvert par une assurance en responsabilité civile, assistance juridique et rapatriement pour être protégé pendant toute la durée de son séjour à l'étranger.

3. Régime de la césure

Procédure.- Après son admission dans la formation, l'étudiant doit déposer auprès du directeur de la composante (par délégation du président de l'université) son projet de césure au minimum un mois ouvrable avant le début du semestre.

Tout projet de césure, formalisé par une lettre de motivation indiquant la nature, les modalités de réalisation, les objectifs du projet est soumis à l'approbation du président de l'université, et par délégation du directeur de la composante.

Toute décision de refus doit être motivée par écrit et contenir les voies et délais de recours (administratifs et contentieux).

« Vous pouvez contester la présente décision, soit directement par la voie contentieuse, soit en formant au préalable, un recours administratif qui préserve le délai du recours contentieux.

Le recours administratif qui doit être formé dans les deux mois qui suivent la décision que vous contestez, peut prendre la forme d'un recours gracieux adressé à l'auteur de la décision contestée ou celle d'un recours hiérarchique auprès de l'autorité hiérarchique supérieure.

Saisie de votre recours administratif, l'administration peut :

- soit vous donner entièrement ou partiellement satisfaction, dans les deux mois qui suivent votre recours,
- soit rejeter votre demande, dans les deux mois qui suivent votre recours, par une décision expresse ou par une décision implicite de rejet en gardant le silence pendant plus de deux mois à votre réclamation.

Dans le cas d'une décision expresse ou implicite de rejet résultant de votre recours administratif, vous disposez de deux mois, délai franc, pour déposer un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris (articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative).

Le recours contentieux doit être déposé dans les deux mois qui suivent la notification de la décision que vous contestez auprès du Tribunal Administratif de Paris.

Le délai de deux mois est un délai franc qui court le lendemain de la date de notification et/ou de l'affichage (ex. le délai pour contester une décision notifiée le 4 janvier court à partir du 5 janvier pour s'achever le 5 mars). »

Lorsque l'étudiant souhaite interrompre la période de césure avant le terme prévu dans la convention mentionnée ci-dessous, la réintégration dans la formation ne peut intervenir sans l'accord du président ou du directeur de l'établissement.

Convention pédagogique.- Lorsque le directeur de la composante (sur délégation du président de l'université) donne son accord à la demande de césure, l'établissement (et le cas échéant, le nouvel établissement d'accueil) signe avec l'étudiant, qui suspend sa scolarité, un accord prenant la forme d'une convention pédagogique qui comporte les mentions obligatoires suivantes :

- Les modalités de sa réintégration ou son inscription au sein de la formation dans le semestre ou l'année suivant ceux validés par l'étudiant avant sa suspension, y compris lorsqu'il s'agit de formations sélectives pour lesquelles l'établissement doit être en mesure de réserver une capacité d'inscription à l'étudiant lors de son retour ([V. modèle de convention pédagogique ci-joint](#)) ;
- Le dispositif d'accompagnement pédagogique ;
- Les modalités de validation de la période de césure par l'attribution de crédits du système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables.

Modalité de validation de la période de césure :

La validation de l'année de césure donne lieu à l'obtention de 10 ECTS qui s'ajoutent au nombre total de crédits européens délivrés à l'issue de la formation et qui n'entraîne aucune dispense d'enseignement ou de stage. Un certificat spécifique liée à l'année de césure est alors délivré.

Droits d'inscription.- L'étudiant en période de césure est nécessairement inscrit au sein de son établissement d'origine. Il se verra ainsi délivrer une carte d'étudiant lui permettant de bénéficier de son statut d'étudiant.

Lorsque le diplôme préparé dans l'établissement d'inscription est un diplôme national, l'étudiant acquitte des droits de scolarité au taux réduit prévu dans l'annexe de l'arrêté fixant les droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Bourse.- Si la période de césure consiste en une autre formation, l'éligibilité de l'étudiant à la bourse est soumise aux conditions de droit commun attachées à la nature de sa formation (à savoir relever de la compétence du Ministre chargé de l'enseignement supérieur conduisant à un diplôme national de l'enseignement supérieur ou être habilitée à recevoir des boursiers). Le maintien de la bourse est soumis aux conditions de progression, d'assiduité aux cours et de présence aux examens fixées dans le cadre du droit commun.

Dans les autres cas, le droit à bourse peut être maintenu sur décision de l'établissement, qui se prononce sur la dispense ou non de l'étudiant de son obligation à assiduité durant sa période de césure. La décision sera prise en fonction de la relation entre la thématique de la césure et la formation dispensée au sein de l'établissement.

Lorsque le droit à bourse est maintenu, celui-ci entre dans le décompte du nombre total de droits à bourse ouverts à l'étudiant au titre de chaque cursus.

Protection sociale.- Pour ce qui est du risque maladie et maternité, le droit commun reste apparemment applicable : l'étudiant en position de césure doit s'inscrire dans son établissement d'origine. Étant inscrit en tant qu'étudiant, il doit en principe s'acquitter auprès de l'université d'origine de la cotisation à la sécurité sociale étudiante, s'il ne dépend d'aucun autre régime et qu'il remplit les conditions (notamment d'âge).

Pour les autres risques (AT en France, couverture maladie/rapatriement/AT à l'étranger), il convient que l'étudiant effectue les formalités nécessaires pour se procurer une couverture.

L'établissement doit informer le CROUS de la situation de l'étudiant concerné pendant et après sa période de césure.

Master 1ère année parcours "histoire de la philosophie" (M1K401)						
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC		
		CM	TD	Coef.	ECTS	
Semestre 1						
UE 1 "Tronc commun"				1	14	
Cours obligatoire	1 Element choisi dans l'offre du M1 de philosophie de Paris 1 hors enseignements de cette option (liste définie par le conseil de master)		26	0	3	6
Cours obligatoire	1 Element choisi dans l'offre du M1 de philosophie de Paris 1 hors enseignements de cette option (liste définie par le conseil de master) OU Langue ancienne <u>OU</u> LV2		26	0	3	6
Cours obligatoire	Langue vivante (département de langues)		0	9	1	2
UE 2 "Enseignements spécifiques" 2 séminaires obligatoires parmi :				1	16	
	Séminaire d'histoire de la philosophie ancienne <u>OU</u>		26	0	1	8
	Séminaire d'histoire de la philosophie arabe et médiévale		26	0	1	8
	Séminaire d'histoire de la philosophie moderne et contemporaine A <u>OU</u>		26	0	1	8
	Séminaire d'histoire de la philosophie moderne et contemporaine B		26	0	1	8
Total			104	9		30
			113			
Volume horaire étudiant						
Semestre 2						
UE 1 "Tronc commun"				1	10	
Cours obligatoire	1 Element choisi dans l'offre du M1 de philosophie de Paris 1 hors enseignements de cette option (liste définie par le conseil de master)		26	0	3	5
Cours obligatoire	1 Element choisi dans l'offre du M1 de philosophie de Paris 1 hors enseignements de cette option (liste définie par le conseil de master) OU Langue ancienne OU LV2		26	0	3	4
Cours obligatoire	Langue vivante (département de langues)		0	9	1	1
UE 2 Enseignements spécifiques" 2 séminaires				1	10	
	Séminaire d'histoire de la philosophie ancienne <u>OU</u>		26	0	1	5
	Séminaire d'histoire de la philosophie arabe et médiévale		26	0	1	5
	Séminaire d'histoire de la philosophie moderne et contemporaine A <u>OU</u>		26	0	1	5
	Séminaire d'histoire de la philosophie moderne et contemporaine B		26	0	1	5
UE 3 Mémoire				2	10	
Cours obligatoire	Mémoire		0	0	2	10
Total			104	9		30
			113			
Volume horaire étudiant						
Total annuel			208	18		60
			226			

Master 1ère année parcours "philosophie et société" (M1K402)					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 1					
UE 1 "Tronc commun"		3 matières		1	14
Cours obligatoire	<i>Une matière à choisir dans le Master 1 Sciences économiques et sociales</i>	36	0	1	6
Cours obligatoire	<i>Une matière à choisir dans le Master 1 SES ou un autre Master 1 en économie</i>	36	0	1	6
Cours obligatoire	<i>Langue vivante</i>	0	18	1	2
UE 2 "Enseignements spécifiques"				1	16
	<i>Philosophie économique et sociale</i>	26	0	1	8
	<i>Philosophie du droit</i>	26	0	1	8
	<i>Philosophie politique</i>	26	0	1	8
Total		124	18		30
		142			
Volume horaire étudiant					
Semestre 2					
UE 1 "Tronc commun"		3 matières		1	10
Cours obligatoire	<i>Une matière à choisir dans le Master 1 Sciences économiques et sociales</i>	36	0	1	5
Cours obligatoire	<i>Une matière à choisir dans le Master 1 SES ou un autre Master 1 en économie</i>	36	0	1	4
Cours obligatoire	<i>Langue vivante</i>	0	18	1	1
UE 2 "Enseignements spécifiques"				1	10
	<i>Philosophie et théorie du droit</i>	26	0	1	10
	<i>Philosophie économique, sociale et politique</i>	26	0	1	10
UE 3 Mémoire				1	10
Cours obligatoire	<i>Mémoire et entretien</i>	0	0	1	10
Total		98	18		30
		116			
Volume horaire étudiant					
Total annuel					
		222	36		60
		258			

Master 1ère année parcours "philosophie contemporaine" (M1K403)					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 1					
UE 1 Tronc commun master					
Cours obligatoire	1 Élément choisi dans l'offre du M1 de philosophie de Paris 1 hors enseignements de cette option (liste définie par le conseil de Master) ou dans l'offre master Histoire de l'art	26	0	3	6
Cours obligatoire	2e Élément choisi dans l'offre du M1 de philosophie de Paris 1 hors enseignements de cette option (liste définie par le conseil de Master) ou dans l'offre master Histoire de l'art	26	0	3	6
Cours obligatoire	1 Langue vivante	0	9	1	2
UE 2 Enseignements spécifiques		2 séminaires obligatoires		1	16
	<i>Philosophie de la connaissance ou du langage</i>	26	0	1	8
	<i>Phénoménologie</i>	26	0	1	8
	<i>Philosophie française contemporaine</i>	26	0	1	8
	<i>Philosophie de l'art</i>	26	0	1	8
	<i>Philosophie morale</i>	26	0	1	8
	<i>Philosophie des religions</i>	26	0	1	8
	<i>Philosophie générale des sciences</i>	26	0	1	8
	<i>Philosophie et histoire de la logique</i>	26	0	1	8
Total		104	9		30
		113			
Volume horaire étudiant					
Semestre 2					
UE1 Séminaire « Tronc commun »					
cours optionnel	1 Élément choisi dans l'offre du M1 de philosophie de Paris 1 hors enseignements de cette option	26	0	3	5
Cours obligatoire	2e Élément choisi dans l'offre du M1 de philosophie de Paris 1 hors enseignements de cette option	26	0	3	4
Cours obligatoire	Langue vivante	0	9	1	1
UE 2 Enseignements spécifiques		2 éléments obligatoires parmi :		2	10
	<i>Philosophie de la connaissance ou du langage</i>	26	0	1	5
	<i>Philosophie de l'art</i>	26	0	1	5
	<i>Philosophie française contemporaine</i>	26	0	1	5
	<i>Phénoménologie et psychanalyse</i>	26	0	1	5
	<i>Philosophie morale</i>	26	0	1	5
	<i>Philosophie des religions</i>	26	0	1	5
	<i>Mémoire</i>		0	2	10
UE 3 Mémoire				2	10
Cours obligatoire	Mémoire	0	0	2	10
Total		104	9		30
		113			
Volume horaire étudiant					
Total annuel		208	18		60
		226			

Master 1ère année parcours "logique et philosophie des sciences (LOPHISC)" (M1K404)					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 1					
UE 1 "Tronc commun"					
Cours obligatoire	<i>Philosophie générale des sciences</i>	26	0	3	5
Cours obligatoire	<i>Ouverture: cours dans l'offre générale du Master de philosophie</i>	26	0	3	5
Cours obligatoire	<i>langue vivante</i>	0	18	1	2
UE 2 "Enseignement complémentaire" les 2 cours de l'option logique OU les 2 cours de l'option Philo des sciences					
	<i>OPTION LOGIQUE: hist ou philo de la logique et des maths</i>	26	0	1	4,5
	<i>OPTION LOGIQUE: théorie des ensembles</i>	26	0	1	4,5
	<i>OPTION PHILO SCIENCES: philo d'une science particulière</i>	26	0	1	4,5
	<i>OPTION PHILO SCIENCES: philo de la connaissance et du langage</i>	26	0	1	4,5
UE 3 "Enseignement spécifique" : les 3 cours de l'option logique OU les 2 cours de l'option Philo des sciences					
	<i>OPTION LOGIQUE : théorie des modèles</i>	26	0	1	3
	<i>OPTION LOGIQUE: théorie de la démonstration</i>	26	0	1	3
	<i>OPTION LOGIQUE : théorie de la calculabilité</i>	26	0	1	3
	<i>OPTION PHILO SCIENCES : philo d'une science particulière</i>	26	0	1	4,5
	<i>OPTION PHILO SCIENCES : logique pour non-spécialistes</i>	26	0	1	4,5
Total		156	18		30
Volume horaire étudiant		156 (OPTION PHILO SC) ou 182 (OPTION LOGIQUE)			
18					
Semestre 2					
UE 1 "Tronc commun"					
Cours obligatoire	<i>Théorie de la connaissance</i>	26	0	3	6
Cours obligatoire	<i>Ouverture: cours dans l'offre générale du Master de philosophie</i>	26	0	3	6
Cours obligatoire	<i>langue vivante</i>	0	18	1	2
UE 2 "Enseignement complémentaire":					
cours optionnel	<i>OPTION LOGIQUE: logique des modalités</i>	26	0	1	4
cours optionnel	<i>OPTION PHILO SCIENCES: philo de la connaissance et du langage</i>	26	0	1	4
cours optionnel	<i>OPTION PHILO SCIENCES: OU philo d'une science particulière</i>	26	0	1	4
UE 3 "Enseignement spécifique":					
	<i>OPTION PHILO SCIENCES: philo d'une science particulière</i>	26	0	1	6
	<i>OPTION LOGIQUE: complétude et indécidabilité</i>	26	0	0,5	3
	<i>OPTION LOGIQUE: ET logique et fondements de l'informatique</i>	26	0	0,5	3
UE 4 Mémoire					
Cours obligatoire	<i>Mémoire</i>	0	0	2	6
Total		104	18		30
Volume horaire étudiant		130 (OPTION LOGIQUE) ou 104 (OPTION PHILO SC)			
Total annuel					
		260	36		60
		296			
260 (Philo Sces) / 312 (Logique)					

**Master 1ère année
parcours "philosophie et histoire de l'art" (M1K405)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 1					
UE 1 "Enseignements mutualisés"				5	14
Cours obligatoire	1 séminaire choisi dans l'offre du M1 d'histoire de l'art de l'UFR 03 de Paris 1	26	0	2	6
Cours obligatoire	1 séminaire choisi dans l'offre du M1 d'histoire de l'art de l'UFR 03 de Paris 1	26	0	2	6
Cours obligatoire	Langue vivante	0	9	1	2
UE 2 "Enseignements spécifiques"				2	16
Cours obligatoire	séminaire Philosophie de l'art	26	0	1	8
Cours obligatoire	1 séminaire choisi dans l'offre du M1 de philosophie de Paris 1	26	0	1	8
Total		104	9		30
Volume horaire étudiant		113			
Semestre 2					
UE 1 "Enseignements mutualisés"				1	10
Cours obligatoire	1 séminaire Histoire et théorie des arts	26	0	3	5
Cours obligatoire	1 séminaire choisi dans l'offre du M1 d'histoire de l'art de l'UFR 03 de Paris 1	26	0	3	4
Cours obligatoire	Langue vivante (département de langues)	0	9	1	1
UE 2 Enseignements spécifiques"				2	20
Cours obligatoire	Séminaire philosophie de l'art	26	0	1	5
Cours obligatoire	1 séminaire choisi dans l'offre du M1 de philosophie (UP1)	26	0	1	5
Cours obligatoire	Mémoire		0	2	10
Total		104	9		30
Volume horaire étudiant		113			
Total annuel		208	18		60
		226			

Master 1ère année
parcours "études sur le genre" (M1K406)

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 1					
UE 1 : Enseignements transversaux sur le genre				6	15
Cours obligatoire	Les fondamentaux du genre	0	24	1	3
Cours obligatoire	Droit et genre	18	0	1	2
Cours obligatoire	Fécondités, familles, sexualités	19,5	0	1	2
Cours optionnels	2 cours à puiser dans une liste de cours existants sur le genre actualisée annuellement incluant :	24/26	0	2	6
	Genre et histoire	24	0	1	3
	Genre, race et classe	24	0	1	3
	Philosophie morale	26	0	1	3
	Philosophie du droit	26	0	1	3
	Genre et monde anglophone	24	0	1	3
Cours obligatoire	Anglais appliqué aux études de genre	0	18	1	2
UE 2 : Enseignements de spécialité - outils analytiques et méthodologiques					
Un parcours au choix parmi 5					
PARCOURS SCIENCES SOCIALES (Démographie-Economie)				5	15
Cours obligatoire	Méthodes d'enquêtes qualitatives et quantitatives	26	0		4
Cours obligatoire	Traitement et gestion des bases de données	0	26		3
Cours optionnels	2 cours au choix	72	0		
	Dans l'offre des M1 de l'EES*	36	0		4
	Dans l'offre des M1 de l'EES*	36	0		4
Total SEMESTRE 1		259,5	68		30
		327,5			
Volume horaire étudiant S1		227,5/229,5			

PARCOURS SCIENCES HUMAINES (Philosophie-Histoire-Arts)				5	15
Cours optionnel	3 cours au choix	72/78	0		15
	3 Dans l'offre des M1 de Philosophie*	78	0		15
	3 Dans l'offre des Masters d'Histoire*	65	0		15
	3 Dans l'offre des M1 Arts - Esthétique*	72	0		15
Total SEMESTRE 1		376,5	42		30
		418,5			
Volume horaire étudiant S1		192,5/209,5			
PARCOURS SCIENCE POLITIQUE				5	15
Cours optionnel	3 cours au choix dans l'offre des M1 de Sciences politiques	72/81	0		15
	Grands débats post-coloniaux	33	0		5
	Sociologie des mouvements sociaux	24	0		5
	Genre, race et classe	24	0		5
	Sociologie des institutions	24	0		5
Total SEMESTRE 1		266,5	42		30
		308,5			
Volume horaire étudiant S1		199,5/230,5			
PARCOURS ETUDES DU DEVELOPPEMENT				5	15
Cours optionnels	3 cours au choix parmi	54/60	0		12
	Environnement et développement	18	0		4
	Géographie du développement	18	0		4
	Géopolitique du développement	18	0		4
	Sociologie du développement	24	0		4
Cours obligatoire	Histoire du développement	20	0		3
Total SEMESTRE 1		259,5	42		30
		301,5			
Volume horaire étudiant S1		201,5/211,5			
PARCOURS MONDE ANGLOPHONE				5	15
Cours optionnel	2 cours au choix parmi	48	0		12
	Performing Gender in the Age of Shakespeare	24	0		6
	Revolution of Modernist American Poetry	24	0		6
	Literature and Music in the 1920s: Feminist Ecologies, Modernist Rhythms	24	0		6
Cours obligatoire	Méthodologie de la recherche en études anglophones	12	0		3
Total SEMESTRE 1		245,5	42		30
		287,5			
Volume horaire étudiant S1		187,5/191,5			

Semestre 2					
UE 3 : Enseignements transversaux sur le genre				6	15
Cours obligatoire	Les fondamentaux du genre	0	24	1	3
Cours obligatoire	Economie du genre	18	0		2
Cours obligatoire	Science politique et genre	18	0		2
Cours optionnels	2 cours à puiser dans une liste de cours existants sur le genre actualisée annuellement incluant :	48	0		6
	Introduction aux disabilities studies	24	0		3
	Philosophie du droit	24	0		3
	Esthétique, art & culture : Théories contemporaines de la culture	24	0		3
	Gender in American Fiction and Series	24	0		3
Cours obligatoire	Anglais appliqué aux études de genre	0	18		2
UE 4 : Enseignements de spécialité - outils analytiques et méthodologiques					
Un parcours au choix parmi 5					
SCIENCES SOCIALES (Démographie-Economie)				5	15
Cours optionnel	1 cours au choix	19,5	0		3
	Doctrines démographiques	19,5	0		
	Santé, morbidité, mortalité	19,5	0		
Cours optionnel	1 cours au choix	36	0		3
	Dans l'offre des M1 de l'EES*	36	0		
Cours obligatoire	Analyse statistique	13	19,5		3
Cours obligatoire	Traitement informatique d'enquête	0	26		2
Cours obligatoire	Mémoire ou stage d'au moins 44 jours	0	0		4
Total SEMESTRE 2		220	87,5		30
		307,5			
Volume horaire étudiant S2		240			
Volume horaire étudiant annuel		467,5 / 469,5			60
PARCOURS SCIENCES HUMAINES (Philosophie-Histoire-Arts)				5	15
Cours optionnel	3 cours au choix	72/78	0		9
	3 Dans l'offre des Masters de Philosophie*	78	0		9
	3 Dans l'offre des Masters d'Histoire*	61	0		5
	3 Dans l'offre des Masters Arts - Esthétique*	72	0		9
Cours obligatoire	Mémoire et initiation à la recherche	0	0		6
Total SEMESTRE 2		343	42		30
		385			
Volume horaire étudiant S2		187/204			
Volume horaire étudiant annuel		438,5/409,5			60

PARCOURS SCIENCE POLITIQUE				5	15
Cours optionnel	3 cours au choix dans l'offre des Masters de Sciences politiques	72	0		15
	Inégalités et discriminations socio-spatiales	24	0		5
	Santé mondiale	24	0		5
	Inégalités et développement	24	0		5
	Migrations, diaspora et réfugiés	24	0		5
Cours obligatoire	Mémoire et initiation à la recherche	0	0		6
Total SEMESTRE 2		228	42		30
		270			
Volume horaire étudiant S2		198			
Volume horaire étudiant annuel		397,5/428,5			60
PARCOURS ETUDES DU DEVELOPPEMENT				5	15
Cours obligatoire	3 cours au choix parmi	56/59	0		9
	Décentralisation et action internationale	18	0		3
	Négociations internationales	20	0		3
	Acteurs et Institutions de l'aide	20	0		3
	Justice, mémoire et réconciliation	21	0		3
	Développement rural	18	0		3
Cours obligatoire	Urbanisation durable et villes du Sud	27	0		6
Total SEMESTRE 2		256	42		30
		298			
Volume horaire étudiant S2		209/212			
Volume horaire étudiant annuel		408,5/423,5			60
PARCOURS MONDE ANGLOPHONE				5	15
Cours obligatoire	2 cours au choix parmi	48	0		8
	Gender and Material Culture in Early Modern England	24	0		3
	Girls' and women's education in England	24	0		3
	Traduire le genre et les minorités (cours bilingue français-anglais)	24	0		3
Cours obligatoire	Travail tutoré de recherche	0	0		7
Total SEMESTRE 2		204	18		30
		222			
Volume horaire étudiant S2		174			
Volume horaire étudiant annuel		361,5/365,5			60
* Avec l'accord de l'enseignant.e référent.e					

**Master 1ère année
parcours "littérature et philosophie" (M1K407)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 1					
UE LETTRES					
Cours obligatoire	Théories et méthodes en littérature	24	0	3	2,5
Cours obligatoire	Séminaire 1	24	0	3	3
Cours obligatoire	TD Langue vivante ou ancienne	0	18	1	1
UE PHILOSOPHIE					
Cours obligatoire	Séminaire A	26	0	1	3
Cours obligatoire	Séminaire B	26	0	1	3
UE RECHERCHE					
Cours obligatoire	Mémoire 1 : argument, plan, biblio	0	0	14	14
Cours obligatoire	Méthodologie recherche et document.	0	4	1	0,5
Cours obligatoire	Séminaire 2 ou	24	0	3	3
	Séminaire C	26	0	0	0
Total		146 ou 148			30
Volume horaire étudiant					
Semestre 2					
UE LETTRES					
Cours obligatoire	Théories et méthodes en littérature	24	0	3	2,5
Cours obligatoire	Séminaire 3	24	0	3	3
Cours obligatoire	TD Langue vivante ou ancienne	0	18	1	1
UE PHILOSOPHIE					
Cours obligatoire	Séminaire A	26	0	1	3
Cours obligatoire	Séminaire B	26	0	1	3
UE RECHERCHE					
Cours obligatoire	Mémoire 1	0	0	14	14
Cours obligatoire	Méthodologie recherche et document.*	0	4	1	0,5
Cours obligatoire	Séminaire 4 (lettres) ou*	24	0	3	3
	Séminaire C (philo) *	26	0	0	0
Total		146 ou 148			30
Volume horaire étudiant					
Total annuel		0	0		60
		292 ou 296			

(*)

4TD selon la discipline du mémoire 1

24 CM si lettres est dominante du mémoire 1

26 CM si philo est dominante du mémoire 1

**Master 1ère année
parcours "philosophie et sciences de la culture" (M1K408)**

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 1					
UE 1 TRONC COMMUN					
Cours obligatoire	<i>Histoire de la philosophie moderne et contemporaine</i>	26	0	3	6
Cours obligatoire	<i>Philosophie de l'art</i>	26	0	3	6
Cours obligatoire	<i>Langue vivante : allemand</i>	0	9	1	2
UE 2 ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES (2 cours à choisir : 1				1	16
Groupe 1					
Cours obligatoire	<i>Philosophie politique</i>	26	0	1	8
Cours obligatoire	<i>Philosophie du droit</i>	26	0	1	8
Groupe 2					
Cours obligatoire	<i>Philosophie morale</i>	26	0	1	8
Cours obligatoire	<i>Philosophie des religions</i>	26	0	1	8
Total		104	9		30
		113			
Volume horaire étudiant					
Semestre 2					
UE 1 TRONC COMMUN					
Cours obligatoire	<i>Histoire de la philosophie moderne et contemporaine</i>	26	0	3	4
Cours obligatoire	<i>Philosophie politique</i>	26	0	3	4
Cours obligatoire	<i>TPLE (texte philosophique en langue étrangère) : allemand</i>	0	19,5	1	2 (4)
UE 2 ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES (2 cours à choisir : 1				1	20
Groupe 1					
Cours obligatoire	<i>Philosophie de la connaissance et du langage</i>	26	0	1	5 (4)
Cours obligatoire	<i>Philosophie française contemporaine</i>	26	0	1	5 (4)
Groupe 2					
Cours obligatoire	<i>Philosophie économique, sociale et politique</i>	26	0	1	5 (4)
Cours obligatoire	<i>Philosophie et théorie du droit</i>	26	0	1	5 (4)
Cours obligatoire	<i>Mémoire (TER)</i>	0	0	2	10
Total		104	19,5		30
		123,5			
Volume horaire étudiant					
Total annuel		208	28,5		60
		236,5			

Master 1ère année
parcours "éthiques contemporaines et conceptions antiques (ECCA)" (M1K409)

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 1					
UE1 TRONC COMMUN				9	18
Cours obligatoire	<i>Histoire de la philosophie ancienne, arabe, médiévale (I)</i>	26	0	3	6
Cours obligatoire	<i>Philosophie morale</i>	26	0	3	6
Cours obligatoire	<i>Philosophie de la connaissance et du langage</i>	26	0	3	6
UE 2 ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES				5	12
2 cours à choisir parmi :					
	<i>Philosophie politique</i>	26	0	1	6
	<i>Philosophie française contemporaine</i>	26	0	1	6
	<i>Philosophie sociale</i>	26	0	1	6
	<i>Philosophie des religions</i>	26	0	1	6
	<i>Histoire de la philosophie ancienne, arabe, médiévale (II)</i>	26	0	1	6
Total		130	0		30
Volume horaire étudiant		130			
Semestre 2					
UE1 TRONC COMMUN				6	10
Cours obligatoire	<i>Histoire de la philosophie ancienne, arabe, médiévale (I)</i>	26	0	3	5
Cours obligatoire	<i>Philosophie de la connaissance et du langage</i>	26	0	3	5
UE 2 ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES				6	20
2 cours à choisir dans la liste suivante					
	<i>Philosophie de la connaissance et du langage</i>	26	0	1	5
	<i>Philosophie française contemporaine</i>	26	0	1	5
	<i>Histoire de la philosophie ancienne, arabe, médiévale (II)</i>	26	0	1	5
	<i>Philosophie des religions</i>	26	0	1	5
	<i>Philosophie politique</i>	26	0	1	5
	<i>Philosophie morale</i>	26	0	1	5
Cours obligatoire	<i>Mémoire</i>	0	0	2	10
Total		104	0		30
Volume horaire étudiant		104			
Total annuel					
Total annuel		234	0		60
Volume horaire étudiant		234			

Master 2ème année parcours "histoire de la philosophie" (MRK501)					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 3					
UE1 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX				1	12
	<i>Histoire de la philosophie ancienne</i>	19,5	0	1	4
	<i>Histoire de la philosophie arabe ou médiévale</i>	19,5	0	1	4
	<i>Histoire de la philosophie moderne A <u>OU</u></i>	19,5	0	1	4
	<i>Histoire de la philosophie moderne B</i>	19,5	0	1	4
	<i>Histoire de la philosophie contemporaine A <u>OU</u></i>	19,5	0	1	4
	<i>Histoire de la philosophie contemporaine B</i>	19,5	0	1	4
	<i>séminaire extérieur</i>	19,5	0	1	4
cours optionnel	<i>TPLE Grec</i>	19,5	0	1	4
UE2 - MÉMOIRE DE RECHERCHE				1	18
Cours obligatoire	<i>Initiation recherche : conférences et colloques</i>		0		1
Cours obligatoire	<i>Initiation recherche : encadrement</i>		0		1
Cours obligatoire	<i>Initiation recherche : documentation</i>		4		1
Cours obligatoire	<i>Mémoire</i>	0	30		15
Total		58,5	34		30
Volume horaire étudiant		92,5			
Semestre 4					
UE1 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX				1	16
	<i>Histoire de la philosophie ancienne</i>	19,5	0	1	4
	<i>Histoire de la philosophie arabe ou médiévale</i>	19,5	0	1	4
	<i>Histoire de la philosophie moderne A</i>	19,5	0	1	4
	<i>Histoire de la philosophie moderne B</i>	19,5	0	1	4
	<i>Histoire de la philosophie contemporaine A</i>	19,5	0	1	4
	<i>Histoire de la philosophie contemporaine B</i>	19,5	0	1	4
	<i>séminaire extérieur (possibilité de substituer à l'un de ces séminaires un séminaire extérieur - obligatoire si non effectué au S3)</i>	19,5	0	1	4
Cours obligatoire	<i>1 Langue philosophique: traduction de textes philosophiques en langue vivante ou ancienne, parmi :</i>				
	<i>Anglais</i>	19,5	0	1	4
	<i>Allemand</i>	19,5	0	1	4
	<i>Arabe</i>	19,5	0	1	4
	<i>Grec</i>	19,5	0	1	4
	<i>Italien</i>	19,5	0	1	4
	<i>Latin</i>	19,5	0	1	4
UE2 - MÉMOIRE DE RECHERCHE				1	14
	<i>Initiation recherche : conférences et colloques</i>		0		1
	<i>Initiation recherche : encadrement</i>		0		1
	<i>Initiation recherche : documentation</i>		4		1
	<i>Mémoire (*)</i>	0	30		11
Total		78	34		30
Volume horaire étudiant		112			
Total annuel					
		136,5	68		60
		204,5			

(*) le mémoire de recherche ne donne pas lieu à une charge d'enseignement en présentiel, mais il correspond à une charge de travail de la part de l'étudiant estimé à minimum 30 heures par semestre.

Master 2ème année parcours "philosophie et société option économie et philosophie"						
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC		
		CM	TD	Coef.	ECTS	
Semestre 3						
UE1 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 3 séminaires :						
Cours obligatoire	LISTE A (1 séminaire parmi) :					
	<i>Philosophie du droit</i>		19,5	0	1	4
	<i>Philosophie politique</i>		19,5	0	1	4
	<i>Philosophie sociale</i>		19,5	0	1	4
	<i>Éthique appliquée</i>		19,5	0	1	4
Cours obligatoire	<i>1 séminaire pris dans la liste A, ou un séminaire de philosophie dans un autre parcours du Master 2 mention Philosophie</i>		19,5	0	1	4
Cours obligatoire	<i>1 matière à choisir dans le Master 2 Sciences économiques et sociales parcours ESH ou HPE.</i>		18	0	1	4
UE 2 MÉMOIRE						
Cours obligatoire	<i>Mémoire</i>		0	0	0	18
Total			57	0		30
			57			
Volume horaire étudiant						
Semestre 2						
UE1 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 3 séminaires :						
Cours obligatoire	LISTE A (1 séminaire parmi) :					
	<i>Philosophie du droit</i>		19,5	0	1	4
	<i>Philosophie politique</i>		19,5	0	1	4
	<i>Philosophie sociale</i>		19,5	0	1	4
	<i>Éthique appliquée</i>		19,5	0	1	4
Cours obligatoire	<i>1 séminaire pris dans la liste A, ou un séminaire de philosophie dans un autre parcours du Master 2 mention Philosophie</i>		19,5	0	1	4
Cours obligatoire	<i>1 matière à choisir dans le Master 2 Sciences économiques et sociales parcours ESH ou HPE.</i>		18	0	1	4
UE 2 MÉMOIRE						
Cours obligatoire	<i>Mémoire</i>		0	0	0	18
Total			57	0		30
			57			
Volume horaire étudiant						
Total annuel			114	0		60
			114			

Master 2ème année parcours "philosophie et société" option "philosophie juridique, politique et sociale" (MRK502)					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)	Volume		Info RCC		
	CM	TD	Coef.	ECTS	
Semestre 3					
UE1 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 3 séminaires obligatoires dont au moins 1 sur 1ère liste et 2 max sur sém. partagés)					
	<i>philosophie du droit</i>	19,5	0	1	4
	<i>philosophie politique</i>	19,5	0	1	4
	<i>philosophie sociale</i>	19,5	0	1	4
	<i>éthique appliquée</i>	19,5	0	1	4
séminaires partagés					
	<i>Histoire de la philosophie politique</i>	19,5	0	1	4
	<i>Philosophie morale</i>	19,5	0	1	4
	<i>séminaire extérieur</i>	19,5	0	1	4
UE2 - MÉMOIRE DE RECHERCHE					
Cours obligatoire	<i>Initiation recherche : conférences et colloques</i>		0		1
Cours obligatoire	<i>Initiation recherche : encadrement</i>		0		1
Cours obligatoire	<i>Initiation recherche : documentation</i>		4		1
Cours obligatoire	<i>Mémoire</i>				15
Total		58,5	34		30
		92,5			
Volume horaire étudiant					
Semestre 4					
UE1 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX 3 séminaires obligatoires dont au moins 1 sur 1ère liste et 2 max sur sém. partagés)					
	<i>philosophie du droit</i>	19,5	0	1	4
	<i>philosophie politique</i>	19,5	0	1	4
	<i>philosophie sociale</i>	19,5	0	1	4
	<i>éthique appliquée</i>	19,5	0	1	4
Cours obligatoire	<i>Langue philosophique (TPLE voir liste)</i>	19,5	0	1	4
séminaires partagés					
	<i>Histoire de la philosophie politique</i>	19,5	0	1	4
	<i>Philosophie morale</i>	19,5	0	1	4
	<i>séminaire extérieur</i>	19,5	0	1	4
UE2 - MÉMOIRE DE RECHERCHE					
Cours obligatoire	<i>Initiation recherche : conférences et colloques</i>		0		1
Cours obligatoire	<i>Initiation recherche : encadrement</i>		0		1
Cours obligatoire	<i>Initiation recherche : documentation</i>		4		1
Cours obligatoire	<i>Mémoire</i>		30		11
Total		78	34		30
		112			
Volume horaire étudiant					
Total annuel					
		136,5	68		60
		204,5			

Le mémoire de recherche ne donne pas lieu à une charge d'enseignement en présentiel, mais il correspond à une charge de travail de la part de l'étudiant estimé à minimum 30 heures par semestre.

Master 2ème année
parcours "philosophie et société" option "sociologie et anthropologie des techniques contemporaines"
(MRK502)

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 3					
UE1 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX					
Cours obligatoire	<i>Socio-anthropo des tech. Contemp.</i>	19,5	0	1	4
Cours obligatoire	<i>sémin. de l'UE1 parcours philosophie et société ou parcours LOPHISC</i>	19,5	0	1	4
Cours obligatoire	<i>séminaire extérieur</i>	19,5	0	1	4
UE 2 "Mémoire de recherche"					
Cours obligatoire	<i>Initiation recherche : conférences et colloques</i>		0		1
Cours obligatoire	<i>Initiation recherche : encadrement</i>		0		1
Cours obligatoire	<i>Initiation recherche : documentation</i>		4		1
Cours obligatoire	<i>Mémoire</i>		30		15
Total		58,5	34		30
		92,5			
Volume horaire étudiant					
Semestre 4					
UE1 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX					
Cours obligatoire	<i>socio-anthropo des tech. Contemp.</i>	19,5	0	1	4
Cours obligatoire	<i>sémin. de l'UE1 parcours philosophie et société ou parcours LOPHISC</i>	19,5	0	1	4
Cours obligatoire	<i>Langue philosophique (TPLE voir liste)</i>	19,5	0	1	4
Cours obligatoire	<i>séminaire extérieur</i>	19,5	0	1	4
UE2 - MÉMOIRE DE RECHERCHE					
Cours obligatoire	<i>Initiation recherche : conférences et colloques</i>		0		1
Cours obligatoire	<i>Initiation recherche : encadrement</i>		0		1
Cours obligatoire	<i>Initiation recherche : documentation</i>		4		1
Cours obligatoire	<i>Mémoire</i>		30		11
Total		78	34		30
		112			
Volume horaire étudiant					
Total annuel		136,5	68		60
		204,5			

Le mémoire de recherche ne donne pas lieu à une charge d'enseignement en présentiel, mais il correspond à une charge de travail de la part de l'étudiant estimé à minimum 30 heures par semestre.

Master 2ème année
parcours "philosophie et histoire de l'art" (MRK504)

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 3					
UE1 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX				1	12
Cours obligatoire	<i>Philosophie de l'art</i>	19,5	0	1	4
Cours obligatoire	<i>1 séminaire choisi dans l'offre du M2 de philosophie de Paris 1</i>	19,5	0	1	4
Cours obligatoire	<i>1 séminaire choisi dans l'offre du M2 d'histoire de l'art de l'UFR 03 de Paris 1</i>	26	0	1	4
UE2 - MÉMOIRE DE RECHERCHE				1	18
Cours obligatoire	<i>Initiation recherche : conférences et colloques</i>		0		1
Cours obligatoire	<i>Initiation recherche : encadrement</i>		0		1
Cours obligatoire	<i>Initiation recherche : documentation</i>		4		1
Cours obligatoire	<i>Mémoire</i>	0	30	1	15
Total		65	34		30
Volume horaire étudiant		99			
Semestre 4					
UE1 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX				1	16
Cours obligatoire	<i>1 séminaire choisi dans l'offre du M2 de philosophie de Paris 1</i>	19,5	0	1	4
Cours obligatoire	<i>Problèmes et méthodes en histoire de l'art moderne (XVIIe-XVIIIe siècles) UFR 03</i>	26	0	1	4
Cours obligatoire	<i>1 séminaire choisi dans l'offre du M2 d'histoire de l'art de l'UFR 03 de Paris 1</i>	26	0	1	4
Cours obligatoire	<i>Langue philosophique: traduction de textes philosophiques en langue vivante ou ancienne (voir liste)</i>	19,5	0	1	4
UE2 - MÉMOIRE DE RECHERCHE				1	14
Cours obligatoire	<i>Initiation recherche : conférences et colloques</i>		0		1
Cours obligatoire	<i>Initiation recherche : encadrement</i>		0		1
Cours obligatoire	<i>Initiation recherche : documentation</i>		4		1
Cours obligatoire	<i>Mémoire</i>	0	30		11
Total		91	34		30
Volume horaire étudiant		125			
Total annuel		156	68		60
		224			

(*) après consultations des 2 responsables : Mme Cohn UFR 10 / UP1 & M. Jollet UFR 03 / UP1

Le mémoire de recherche ne donne pas lieu à une charge d'enseignement en présentiel, mais il correspond à une charge de travail de la part de l'étudiant estimé à minimum 30 heures par semestre.

Master 2ème année					
parcours "logique et philosophie des sciences (LOPHISC)" (MRK505)					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 3					
UE1 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX					
	<i>philo/histoire des sciences A</i>	19,5	0	1	3
	<i>philo/histoire des sciences B</i>	19,5	0	1	3
	<i>philo/histoire des sciences formelles A</i>	19,5	0	1	3
	<i>philo/histoire des sciences formelles B</i>	19,5	0	1	3
UE2 - MÉMOIRE DE RECHERCHE					
cours obligatoire	<i>Initiation recherche : conférences et colloques</i>		0		1
cours obligatoire	<i>Initiation recherche : encadrement</i>		0		1
cours obligatoire	<i>Initiation recherche : documentation</i>		4		1
cours obligatoire	<i>Mémoire</i>		30		15
UE3 - ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES					
	<i>un cours choisi dans l'UE1 (autre que celui qui a été pris au titre de l'UE1)</i>	19,5	0	1	3
	<i>métaphysique</i>	19,5	0	1	3
	<i>philosophie de la connaissance et du langage</i>	19,5	0	1	3
	<i>un cours du programme partenaire</i>	19,5	0	1	3
	<i>cours de mise à niveau</i>	39	0	1	3
Total		78	34		30
		112			
Volume horaire étudiant					
Semestre 4					
UE1 - ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX					
	<i>philo/histoire des sciences C</i>	19,5	0	1	4
	<i>philo/histoire des sciences D</i>	19,5	0	1	4
	<i>philo/histoire des sciences formelles C</i>	19,5	0	1	4
	<i>philo/histoire des sciences formelles D</i>	19,5	0	1	4
UE2 - MÉMOIRE DE RECHERCHE					
cours obligatoire	<i>Initiation recherche : conférences et colloques</i>		0		1
cours obligatoire	<i>Initiation recherche : encadrement</i>		0		1
cours obligatoire	<i>Initiation recherche : documentation</i>		4		1
cours obligatoire	<i>Mémoire</i>		30		11
UE1 - ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES					
	<i>un cours choisi dans l'UE1 (autre que celui qui a été pris au titre de l'UE1)</i>	19,5	0	1	4
	<i>métaphysique</i>	19,5	0	1	4
	<i>philosophie de la connaissance et du langage</i>	19,5	0	1	4
	<i>Langue philosophique (TPLE)</i>	19,5	0	1	4
	<i>un cours du programme partenaire</i>	19,5	0	1	4
Total		78	34		30
		112			
Volume horaire étudiant					
Total annuel					
		156	68		60
		224			

Master 2ème année
parcours "littérature et philosophie" (MRK503)

Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 1					
UE LETTRES				1	7
Cours obligatoire	Séminaire 1	24	0	3	3
Cours obligatoire	Séminaire 2	24	0	3	3
Cours obligatoire	TD Langue professionnelle	0	18	1	1
UE PHILOSOPHIE				1	6
Cours obligatoire	Séminaire A	19,5	0	1	3
Cours obligatoire	Séminaire B	19,5	0	1	3
UE RECHERCHE				2	17
Cours obligatoire	Mémoire 2 : argument, plan, biblio	0	0	14	13,5
Cours obligatoire	Méthodologie recherche et document. (*)	0	4	1	0,5
Cours obligatoire	Séminaire 3 (lettres)ou	24	0	3	3
	Séminaire C ou TPLE grec philo	26			
Total					30
Volume horaire étudiant		135 ou 141			
Semestre 2					
UE LETTRES				1	7
Cours obligatoire	Séminaire 4	24	0	3	3
Cours obligatoire	Séminaire 5	24	0	3	3
Cours obligatoire	TD Langue professionnelle	0	18	1	1
UE PHILOSOPHIE				1	6
Cours obligatoire	Séminaire A	19,5	0	1	3
Cours obligatoire	Séminaire B	19,5	0	1	3
UE RECHERCHE				2	17
Cours obligatoire	Mémoire 2	0	0	14	13,5
Cours obligatoire	Initiation à la recherche 2	0	4	1	0,5
Cours obligatoire	Séminaire 6 ou	24	0	3	3
	Séminaire C ou TPLE toute langue (philo)	26			
Total					30
Volume horaire étudiant		135 ou 141			
Total annuel					
Total annuel					60
		270 ou 282			

TOTAL MASTER 562 (si dominante philo en M1 et lettres en M2) ou 578 (si dominante lettres en M1 et philo en M2).
Part des langues dans cette formation : minimum 72, maximum 124 (si TPLE en S3 et S4).

Master 2e année parcours "philosophie et études culturelles" (MRK507)					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 3					
UE 1 APPROFONDISSEMENT					
Cours obligatoire	<i>Histoire de la philosophie moderne et contemporaine</i>	19,5	0	1	4
Cours obligatoire	<i>1 séminaire choisi dans l'offre du parcours Philosophie contemporaine (à remplacer par philosophie politique, S1)</i>	19,5	0	1	4
Cours obligatoire	<i>1 séminaire choisi dans l'offre du parcours Philosophie et société (à remplacer par philosophie de l'art, S2)</i>	19,5	0	1	4
UE 2 MÉMOIRE DE RECHERCHE					
Cours obligatoire	<i>Initiation recherche : conférences et colloques</i>		0	1	1
Cours obligatoire	<i>Initiation recherche : encadrement</i>		0	1	1
Cours obligatoire	<i>Initiation recherche : documentation</i>		4	1	1
Cours obligatoire	<i>Mémoire (à remplacer au S2 par un cours du "Groupe 1: Philosophie de la connaissance et du langage / Philosophie française contemporaine", et un cours du Groupe 2: Philosophie économique, social et politique / Philosophie et théorie du droit, Et au S2 par un cours au choix de groupe 1 ou groupe 2</i>		30	1	15
Total		58,5	34		30
Volume horaire étudiant		92,5			
Semestre 4					
ajouter un cours de langue (français, 2 ECTS) au S1, et un cours de TPLE (4 ECTS) au S2					
Cours obligatoire	<i>Soutenance</i>	0	0	1	6
Cours obligatoire	<i>Mémoire</i>	0	0	1	24
Total		0	0		30
Volume horaire étudiant		0			
Total annuel		58,5	34		60
Volume horaire étudiant		92,5			

(*) le mémoire de recherche ne donne pas lieu à une charge d'enseignement en présentiel, mais il correspond à une charge de travail de la part de l'étudiant estimé à minimum 30 heures par semestre.

Master 2ème année parcours "éthiques contemporaines et conceptions antiques" (MRK508)					
Intitulé des UE et des éléments pédagogiques (EP)		Volume Horaire		Info RCC	
		CM	TD	Coef.	ECTS
Semestre 1					
UE 1 ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX				1	18
Cours obligatoire	<i>Ethique appliquée</i>	19,5	0	1	4
Cours obligatoire	<i>Ethique appliquée à la RSE</i>	19,5	0	1	4
Cours obligatoire	<i>Philosophie sociale</i>	19,5	0	1	4
Cours obligatoire	<i>Socio-anthropologie des techniques</i>	19,5	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Séminaire à choisir dans l'ensemble de l'offre de master</i>	19,5	0	1	3
UE 2 SPECIALISATION : missions de terrain				1	12
Cours obligatoire	<i>Mission encadrement philosophique</i>	0	48	1	9
Cours obligatoire	<i>Mission encadrement professionnel</i>	0	20	1	3
Total		97,5	68		30
		165,5			
Volume horaire étudiant					
Semestre 2					
UE 1 ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX				1	12
Cours obligatoire	<i>TPLE</i>	19,5	0	1	3
Cours obligatoire	<i>RSE Aspects pratiques</i>	19,5	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Ethique environnementale</i>	19,5	0	1	3
Cours obligatoire	<i>Sociologie des organisations</i>	19,5	0	1	3
UE 2 SPECIALISATION : missions de terrain				1	18
Cours obligatoire	<i>Mission encadrement philosophique</i>	0	48	1	9
Cours obligatoire	<i>Mission encadrement professionnel</i>	0	20	1	3
Cours obligatoire	<i>Stages</i>	0	18	1	6
Total		78	86		30
		164			
Volume horaire étudiant					
Total annuel					
		175,5	154		60
		329,5			